

Fiche facturation

Si vous êtes MG S1 ou S2 OPTAM

	Consultation	Téléconsultation	facturation
Premier contact	G(ou GS)	TCG avec exo div 3	+/-majorations**
<p>Patient confirmé positif avec le test PCR : valorisation de l'annonce du test positif, la prescription des tests pour les cas contacts proches (personnes résidant au domicile du patient), l'information donnée au patient sur les mesures barrières, l'enregistrement dans l'outil « Contact Covid » du patient et des cas contacts proches (personnes partageant le même domicile que le patient)</p>	G(ou GS) + MTX(MIS)	<p><u>Avant MAJ des logiciels :</u></p> <p style="text-align: center;">G(ou GS) + MTX(MIS)</p> <p><u>Après MAJ des logiciels* :</u></p> <p style="text-align: center;">TC / TCG + MTX(MIS)</p>	<p>avec exo div 3 et facturation uniquement si test PCR positif</p> <p>Tarif opposable</p> <p>Une seule fois par patient</p> <p>+ /- majorations**</p> <p>avec MIS dans le dossier patient</p>
<p>Mode de transmission : En présentiel, utiliser le mode de transmission habituel : si carte Vitale, facturation en SESAM-Vitale sécurisé Vitale, si pas de carte Vitale, facturation en mode dégradé + appel ADRI pour fiabiliser la facture. Dans le cadre des téléconsultations, la facturation se fera en SESAM sans Vitale si le logiciel est agréé de l'avenant 18 télémédecine au CDC SV, soit en dégradé pour les logiciels non agréés TLM avec appel ADRI.</p> <p>Parcours de soins : en cas de non-respect du parcours de soins il faut utiliser le code IPS "urgence" si patient non connu ou sans MT.</p>			

*dans l'attente de la mise à jour de votre logiciel pour l'ouverture de la compatibilité TC/TCG avec MTX (fiche d'évolution réglementaire N°204v3 diffusée aux éditeurs le 7 mai 2020)

** les majorations applicables à l'acte support à savoir TC/TCG et G ou CS continuent à s'appliquer (MUT, MCG, majorations de nuit, ...)

Si vous êtes MG S2 non OPTAM ou S1 DP

	Consultation	Téléconsultation	facturation
Premier contact	C	TC avec exo div 3	+/-majorations**
<p>Patient confirmé positif avec le test PCR : valorisation de l'annonce du test positif, la prescription des tests pour les cas contacts proches (personnes résidant au domicile du patient), l'information donnée au patient sur les mesures barrières, l'enregistrement dans l'outil « Contact Covid » du patient et des cas contacts proches (personnes partageant le même domicile que le patient)</p>	<p><u>Avant MAJ des logiciels* :</u> C2,5 en indiquant MIS dans le dossier patient*</p> <p><u>Après MAJ des logiciels :</u> G(ou GS) + MTX(MIS)</p>	<p><u>Avant MAJ des logiciels* :</u> TC2,5</p> <p><u>Après MAJ des logiciels :</u> TC + MTX(MIS)</p>	<p>avec exo div 3 et facturation uniquement si test PCR positif</p> <p>Tarif opposable</p> <p>Une seule fois par patient</p> <p>+ /- majorations**</p> <p>avec MIS dans le dossier patient</p>
<p>Mode de transmission : En présentiel, utiliser le mode de transmission habituel : si carte Vitale, facturation en SESAM-Vitale sécurisé Vitale, si pas de carte Vitale, facturation en mode dégradé + appel ADRI pour fiabiliser la facture. Dans le cadre des téléconsultations, la facturation se fera en SESAM sans Vitale si le logiciel est agréé de l'avenant 18 télémédecine au CDC SV, soit en dégradé pour les logiciels non agréés TLM avec appel ADRI.</p> <p>Parcours de soins : en cas de non-respect du parcours de soins il faut utiliser le code IPS "urgence" si patient non connu ou sans MT</p>			

*dans l'attente de la mise à jour de votre logiciel (fiche d'évolution réglementaire N°204v4 diffusée aux éditeurs le 11 mai 2020 pour MIS pour S2 non OPTAM et V3 pour TC/TCG + MIS)

** les majorations applicables à l'acte support à savoir TC/TCG et G ou CS continuent à s'appliquer (MUT, MCG, majorations de nuit, ...)

Si vous êtes spécialiste S1 ou S2 OPTAM

	Consultation	Téléconsultation	facturation
Premier contact	CS+ MPC	TC+MPC avec exo div 3	+/-majorations**
Patient confirmé positif avec le test PCR : valorisation de l'annonce du test positif, la prescription des tests pour les cas contacts proches (personnes résidant au domicile du patient), l'information donnée au patient sur les mesures barrières, l'enregistrement dans l'outil « Contact Covid » du patient et des cas contacts proches (personnes partageant le même domicile que le patient)	CS+MPC+MC S+ MTX(MIS)	<u>Avant MAJ des logiciels* :</u> CS+MPC+MCS+ MTX(MIS) <u>Après MAJ des logiciels :</u> TC + MPC + MCS + MTX(MIS)	avec exo div 3 et facturation uniquement si test PCR positif Tarif opposable Une seule fois par patient + /- majorations** avec MIS dans le dossier patient
<p>Mode de transmission : En présentiel, utiliser le mode de transmission habituel : si carte Vitale, facturation en SESAM-Vitale sécurisé Vitale, si pas de carte Vitale, facturation en mode dégradé + appel ADRI pour fiabiliser la facture. Dans le cadre des téléconsultations, la facturation se fera en SESAM sans Vitale si le logiciel est agréé de l'avenant 18 télémédecine au CDC SV, soit en dégradé pour les logiciels non agréés TLM avec appel ADRI.</p> <p>Parcours de soins : en cas de non-respect du parcours de soins il faut utiliser le code IPS "urgence" si patient non connu ou sans MT</p>			

*dans l'attente de la mise à jour de votre logiciel pour l'ouverture de la compatibilité TC/TCG avec MTX (fiche d'évolution réglementaire N°204v3 diffusée aux éditeurs le 7 mai 2020)

** les majorations applicables à l'acte support à savoir TC et CS continuent à s'appliquer (MCU,MCS, majorations de nuit, ...)

Si vous êtes spécialiste secteur 2 non OPTAM ou S1 DP

	Consultation	Téléconsultation	facturation
Premier contact	CS	TC avec exo div 3	+/-majorations**
Patient confirmé positif avec le test PCR : valorisation de l'annonce du test positif, la prescription des tests pour les cas contacts proches (personnes résidant au domicile du patient), l'information donnée au patient sur les mesures barrières, l'enregistrement dans l'outil « Contact Covid » du patient et des cas contacts proches (personnes partageant le même domicile que le patient)	<p><u>Avant MAJ des logiciels*</u> : C2,5</p> <p><u>Après MAJ des logiciels</u></p> <p>CS+MPC+M CS+ MTX(MIS)</p> <p>:</p>	<p><u>Avant MAJ des logiciels*</u> :</p> <p>TC2,5</p> <p><u>Après MAJ des logiciels :</u></p> <p>TC + MPC + MCS + MTX(MIS)</p>	<p>avec exo div 3 et facturation uniquement si test PCR positif</p> <p>Tarif opposable</p> <p>Une seule fois par patient</p> <p>+ /- majorations**</p> <p>avec MIS dans le dossier patient</p>
<p>Mode de transmission : En présentiel, utiliser le mode de transmission habituel : si carte Vitale, facturation en SESAM-Vitale sécurisé Vitale, si pas de carte Vitale, facturation en mode dégradé + appel ADRI pour fiabiliser la facture. Dans le cadre des téléconsultations, la facturation se fera en SESAM sans Vitale si le logiciel est agréé de l'avenant 18 télémédecine au CDC SV, soit en dégradé pour les logiciels non agréés TLM avec appel ADRI.</p> <p>Parcours de soins : en cas de non-respect du parcours de soins il faut utiliser le code IPS "urgence" si patient non connu ou sans MT</p>			

*dans l'attente de la mise à jour de votre logiciel (fiche d'évolution réglementaire N°204v4 diffusée aux éditeurs le 11 mai 2020 pour MIS pour S2 non OPTAM et V3 pour TC/TCG + MIS)

** les majorations applicables à l'acte support à savoir TC et CS continuent à s'appliquer (MCU,MCS, majorations de nuit, ...)